

## MESURES NOMINATIVES ET DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE Administration centrale

### Décision du 1<sup>er</sup> février 2000 portant nomination de Mme Marie-Françoise Salon

NOR: ATEG0090039S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

La ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement,  
Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;  
Vu le décret 97-715 du 11 juin 1997 relatif aux attributions du ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement ;  
Vu la demande du ministère de la fonction publique, de la réforme de l'Etat et de la décentralisation,  
Sur la proposition du directeur général de l'administration et du développement ;

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Marie-Françoise Salon, attachée principale d'administration centrale, est nommée, en sus de ses fonctions de chargée de mission recrutements - mobilité, haut fonctionnaire pour l'accès des femmes aux fonctions de responsabilité, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2000.

#### Article 2

Le directeur général de l'administration et du développement du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin* officiel du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> février 2000.

Pour la ministre de l'aménagement du territoire et de l'environnement  
:  
Le directeur général de l'administration et du développement,  
J.-L. LAURENT